

Spécial « Rapport CRC & Garde à Vue du Maire »

Bonjour,

Comme annoncé dans ma newsletter n° 112 du 24 juin 2013, je vous communique dans ce flash info spécial « Rapport de la Chambre Régionale des Comptes & Garde à vue du Maire de Roquebrune » :

- Les articles de Var Matin traitant de ces sujets :
 - Conseil Municipal sur Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (28/05/13 & 01/06/13) ;
 - Echanges entre le Maire et son ex-adjoint « destitué » à la sécurité (30/05/13) ;
 - Garde à vue du Maire de Roquebrune (20 et 21/06/13)
- L'article du Canard Enchaîné du 5 juin 2013 « Roquebrune en panne des sens »
- Les articles du site de France 3 Côte d'Azur (22/06/13).

Bonne lecture ... Bien à vous ... @ bientôt

Jean-Pierre SERRA



Avec vous
Pour vous
Pais de vous

© - DR
Telex Var

Estérel région

var-matin
Mardi 28 mai 2013

5

Roquebrune : le rapport qui met le feu aux poudres

Le rapport de la Chambre régionale des comptes, présenté hier au conseil municipal, pointe du doigt différentes « anomalies », notamment « une utilisation très laxiste » des cartes de carburant

Un contrôle de la Chambre régionale des comptes (CRC) est à une collectivité ce que le contrôle fiscal est au contribuable. Et c'est souvent douloureux. Celui qui vient d'être dévoilé pour la gestion de la commune de Roquebrune-sur-Argens depuis 2006 n'échappe pas à la règle. Dans un document de trente-cinq pages¹, les conseillers de la Chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur ne laissent rien passer. Dans la synthèse, ils mettent l'accent sur quatre points, sur lesquels ils proposent des améliorations : la situation financière et la dette, l'usage des véhicules et les achats de carburant, la commande publique et les concessions de plage. Un large chapitre est ainsi consacré à la flotte des véhicules municipaux et au carburant. Ce point fait tout le sel de la lecture du document rédigé par les magistrats marseillais.

« Consommations aberrantes »

Dans sa note de synthèse, la CRC est implacable : « Le contrôle des achats de carburants, dont le montant a augmenté de 25% au cours de la période contrôlée [entre 2006 et 2011, ndr], révèle une utilisation très laxiste des cartes de carburant. Les modalités d'approvisionnement constatées (enlèvement de qualité important, le même jour, enlèvements concomi-



La CRC s'est tout particulièrement penchée sur la carte 17, celle dont dispose le maire. Elle y trouve des « consommations aberrantes ».

Des bons points

Tout n'est pas noir dans le tableau dressé par la CRC. En fin de réponse au rapport, le maire note « avec satisfaction que de très nombreux autres domaines examinés lors du contrôle de gestion n'ont donné lieu à aucune observation en ce qui concerne notamment des secteurs clés ». Et de citer le respect de la réglementation vis-à-vis des associations subventionnées et de la bonne utilisation des fonds publics ; l'ensemble des actes de cession des parcelles communales respectant à la lettre le prix de l'estimation des Domaines ; l'application des dispositions du

code de l'urbanisme relatives au principe de précaution sur toutes les autorisations d'urbanisme délivrées dans les zones à risque ; le fonctionnement et les ventilations humaines hormis quelques observations mineures. Conclusion du maire : « La commune est globalement bien gérée, dans le respect des réglementations, malgré l'impact de la crise socio-économique et les catastrophes majeures qui ont émaillé les années examinées. »

breuses occasions, les achats de carburant sont de toute évidence réalisés à des fins sans rapport avec des missions précises ou d'intérêt communal.

La CRC s'est tout particulièrement penchée sur la

carte 17, celle dont dispose le maire. Elle y trouve des « consommations aberrantes ». Par exemple à Saint-Julien (en Haute-Loire, où Luc Jousse a une résidence) « le 24 décembre 2009 à 14h39 puis à 14h41 respectivement pour 72 litres de gazole et 29 litres de SP95 ». Ces « enlèvements », fréquents à Saint-Julien, « laissent supposer » à la Chambre régionale des comptes que « plusieurs véhicules dont certains n'appartendraient pas à la commune ont pu être ainsi rattachés ».

« La collectivité est gagnante »

De quoi faire bondir Luc Jousse. Dans sa réponse aux observations définitives, il rappelle tout d'abord qu'il n'est pas le seul élu à utiliser cette carte. Et dit avoir expliqué devant la juridiction de la chambre qu'il utilisait « fréquemment ses véhicules personnels [...] dans le cadre des missions de représentation et que par facilité, il préférerait n'utiliser que de cette carte plutôt que de se faire rembourser des frais de mission. La collectivité est gagnante dans ce procédé ».

Et de se défendre : « La liste des dépenses de cette carte 17 au rapport jette un soupçon sur son utilisation. Placardée ainsi sans être accompagnée d'explications, on peut croire que le maire use avec excès de cette carte, ce qui n'est pas le cas,

et que la commune n'assure pas un suivi des dépenses de carburant, ce qui est inexact ».

Quant à la qualification d'intérêt communal, l'élu s'étrangle : « On peut se demander en quoi la chambre est compétente pour dire ce qui ne relève pas de l'intérêt général et ce qui n'en relève pas, sans s'exposer à un « contrôle de l'opportunité » qui ne relève pas de ses compétences ».

La fameuse voiture du maire (une Audi S4 quatre S Tronic) fait, elle aussi, l'objet d'un point détaillé au rapport. Pour la chambre, cela ne fait pas de doute, il s'agit d'un véhicule de fonction. Sauf que « l'attribution d'un véhicule de fonction à un élu, maire ou adjoint, n'est pas prévue par les textes ».

C'est oublier, selon Luc Jousse, « le nombre de fois où le maire a été amené en douze ans de mandat à faire usage de ses véhicules personnels dans le cadre de ses fonctions, et ce sans se faire rembourser des frais de missions ».

Autant d'arguments et de contre-arguments qui seront, sans doute, utilisés dans les prochains mois avant la campagne municipale. Tout le monde y trouvera son compte : les opposants de Luc Jousse comme ceux qui le soutiennent.

AURELIEN GIESBERT
agiesbert@encematin.fr
1. Le rapport sera très prochainement en ligne sur le site de la CRC (comptes.fr).

BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS



Spécial « Rapport CRC & Garde à Vue du Maire »



Avec vous
Pour vous
Pais de vous

© – DR –
Groupe Nice-Matin

La dette, une « patate chaude » à ne pas éplucher ?

« L'endettement communal, multiplié par quatre entre 2006 et fin 2010, atteint 36,5 millions d'euros. La capacité de désendettement de la ville, qui était de six années au 1^{er} janvier 2006, atteint 15,5 années et commence à dépasser le seuil d'alerte ». Le rapport de la Chambre régionale des comptes est catégorique concernant la dette roquebrunoise. Mais le maire a une manière bien personnelle d'interpréter ces quelques lignes, puisqu'il souligne que « la chambre reconnaît que la dette municipale respecte le seuil maximal. Il n'y a donc rien d'alarmant ». Prêlant largement insister sur la baisse de 11,6 % du budget de fonctionnement et une fiscalité inchangée. Un choix

politique à première vue assumé – « les habitants ne paient pas plus d'impôts aujourd'hui, c'est ce qui compte... ». Mais dès lors qu'il est attaqué par Michel Bouvard, conseiller municipal d'opposition, il a tendance à se révéler sous un angle quelque peu différent. Lorsqu'en effet, ce dernier note qu'« au-delà des abus énumérés (lire ci-dessus), le plus grave reste le recours massif à l'emprunt qui a pour but de financer des investissements sans aucune programmation pluriannuelle », puis que « l'endettement paralyse les investissements » ou « que ce sont les impôts futurs qui vont par la même être augmentés, faisant des Roquebrunois les premières victimes de ces errements », la réaction de Luc

Jousse est des plus épidémiques. « Vous avez bien signé les documents officiels propres aux finances de la ville lorsque vous étiez adjoint en charge de cette délégation ! Vous étiez d'accord, vous avez été décisionnaire ! ». Ce à quoi répond, laconiquement, le conseiller : « J'ai signé mais vous avez été le seul ordonnateur... »

« Aucune irrégularité »

Autant dire que le sujet est brûlant et gagnerait, une fois refroidi, à être épluché. Michel Bouvard assure qu'il détaillera son analyse prochainement.

Tout autant que celle qu'il avance sur le « non-respect des règles » et « l'insuffisance de mise en concurrence, avec toujours les mêmes en-

treprises qui emportent les marchés et la quasi-absence de suivi dans l'exécution. » Une attitude municipale qu'il qualifie de laxiste et empreinte de « favoritisme déguisé ».

Rebelote pour le premier magistrat. Qui, excédé, signatise le vocabulaire de son ancien adjoint en affirmant que « même les juges n'ont pas été aussi loin dans leurs propos ! ». Que « le titre racoleur du cas d'absence d'appel à la concurrence est le meilleur exemple de l'acharnement dont la ville est victime puisqu'il pourrait laisser penser qu'il s'agit d'une grave irrégularité. Alors, qu'en fait, il ne s'agit que d'un marché de 23982 euros TTC attribué à... l'atelier d'insertion de l'association Clarisse... ». En

réalité, il s'agit aussi de marchés de BTP. « Sur les 16 marchés examinés par la chambre (parmi les 76 conclus en 2010), 15 présentent des irrégularités », note la CRC. Mais Luc Jousse est catégorique. Il l'a martelé maintes fois en quatre heures de conseil, hier matin, le rapport est « excellent », et « ne soulève aucune irrégularité ». Sauf que la rédaction des magistrats pointe au fil des lignes des « irrégularités » justement, tout autant que des « anomalies », « insuffisances » ou encore un « manque de rigueur ». Rappelons que sur les trente-cinq pages de la Chambre, seize recommandations sont constatées.

KATIA ENRIOTTI
kenriotti@nicematin.fr

Précision

Suite à la présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes en séance du conseil municipal de Roquebrune-sur-Argens, publiée le 28 mai, sous le titre « Roquebrune : le rapport qui met le feu aux poudres », le maire Luc Jousse tient à apporter les précisions et observations suivantes :

« Sur le compte rendu qui en est fait, son contenu est particulièrement partiel et partiel. Les auteurs préfèrent s'apaiser lourdement sur des points de détail, pourtant clairement balayés par la réponse circonstanciée de la ville, et qui de ce fait n'ont même pas été évoqués lors de cette séance, y compris par l'opposition constituée par l'ancien adjoint au maire, alors délégué lui-même aux finances à l'époque ! L'article du 28 mai omet de préciser des points essentiels : la validation globale de la gestion communale contrôlée et, notamment, de tous ses actes de disposition, ses contrats, ses marchés, ses dépenses et recettes fondamentales. Toutes les dépenses de fonctionnement ont fortement baissé, sur cette période, de près de -12%. La commune est gérée avec rigueur financière, sans aucune gabegie. S'agissant des cartes d'essence, l'augmentation du budget en cinq ans correspond juste à l'augmentation sur la même période du prix de l'essence ! La fiscalité, modérée, laisse une marge effective de manœuvre et l'endettement, s'il est au seuil maximal, correspond à un effort d'investissements sans précédent, profitant légitimement aux générations actuelles et futures

pour améliorer leur confort de vie. Ce n'est pas une « patate chaude à éplucher », mais une situation normale, trouvant sa justification dans la volonté de doter la Commune des équipements qui lui faisaient défaut du fait d'un retard pris sous l'équipe précédente (c'est le cas notamment pour la station d'épuration des Issambres), sans recourir à la pression fiscale. Enfin, aucun contentieux sur la commande publique n'a été relevé, ni sur les cessions immobilières. Le maire s'est donc félicité de ce court rapport (trente pages seulement, de surcroît délayées, pour six années, soit plus de 2000 jours de gestion !) qui valide la gestion de la commune, au moment où elle a connu, outre la crise socio-économique affectant particulièrement les collectivités locales, trois catastrophes naturelles (deux inondations et un coup de mer).

Sur le « climat » de cette séance du conseil municipal de Roquebrune-sur-Argens du lundi 27 mai, il fut serein, presque détendu, même s'il y a eu un traditionnel échange démocratique entre la majorité et l'opposition. Ce fut une longue séance lors de laquelle une trentaine de délibérations ont été d'ailleurs votées pour la plupart à l'unanimité, preuve des consensus recueillis.

Sur le reste de la séance du conseil municipal, deux motions importantes ont été adoptées préliminairement, dont l'une consacrée à la solidarité et l'appel à la mobilisation générale pour que les travaux de prévention des inondations, tant attendus notamment par les agriculteurs, puissent enfin débiter. »

ROQUEBRUNE

Des « anomalies » dans la gestion de la ville

P 5



Avec vous
Pour vous
Pais de vous

© - DR -
Groupe Nice-Matin

La phrase

« Vous avez dit devant témoins que je suis un con et que je suis ivre à la mairie. »

Patrick Végas, adjoint destitué au maire de Roquebrune, s'adressant à Luc Jousse, à propos du procès-verbal du dernier conseil municipal. Il demandait que ces propos soient rapportés dans le PV.

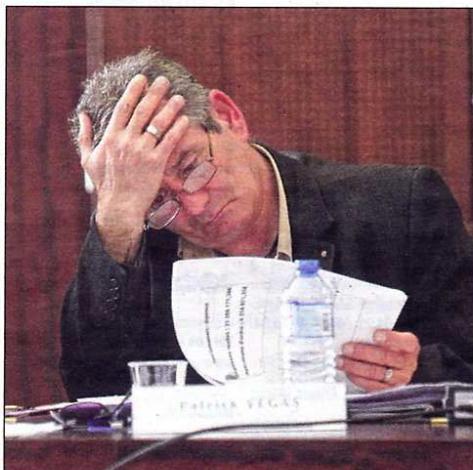
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS MUNICIPALES 2014

Patrick Végas part en guerre contre Luc Jousse

Quelque peu éclipsée par le rapport de la Chambre régionale des Comptes, lundi matin, en séance de conseil municipal, la décision sur le maintien en fonction de l'adjoint Patrick Végas est passée comme une lettre à la poste.

Enfin, son non-maintien, plutôt. Puisque suite aux modifications survenues dans l'organigramme de la police municipale roquebrunoise, et sur lesquelles la séance du conseil du 3 avril dernier s'était largement étendue (*lire notre édition du 4 avril*), Végas n'a plus, depuis, la main mise sur la sécurité... Une éviction difficile à digérer pour celui qui, selon les propres termes du maire Luc Jousse, a « eu la confiance de la municipalité durant cinq années. »

Une éviction qui, outre la désignation de Michel Ting, adjoint jusqu'alors en charge des affaires patrio-



« Je ne fais plus partie de l'équipe municipale et donc plus partie de la majorité », a concédé, hier, Patrick Végas.

(Photo doc Ph. A.)

tiques, appelait forcément une suite... « Je ne fais plus partie de l'équipe municipale et donc plus partie de la majorité, concédait-il, hier. Et n'accepte toujours

pas, surtout, la manière dont j'ai été écarté. » Revanchard, l'est-Varois bien connu de la sphère politique locale depuis 1995, a décidé, dans un premier

temps, de se placer dans l'opposition. D'entrer en guerre contre Luc Jousse dans un second. « Je n'aurai aucune étiquette, poursuivait-il, je préfère de loin travailler en bonne intelligence. »

Potentiel candidat

Avant de se déclarer potentiel candidat contre le maire dans la course aux municipales 2014.

Tête de liste PS en 2001, sur la liste de Luc Jousse en 2008, Patrick Végas s'apprêterait à repartir pour un tour. Et rejoindre le banc, à l'heure actuelle encore hypothétique, des autres candidats, Jean-Pierre Serra (droite), Jean Cayron (République solidaire), Martine Bouvard (PS), Michel Bouvard (Parti radical) ou encore le FN. L'actuel premier magistrat va avoir de la concurrence...

KATIA ENRIOTTI
kenriotti@nicematin.fr



Avec vous
Pour vous
Pais de vous

© - DR -
Le Canard Enchaîné

Roquebrune en panne des sens

LUC JOUSSE préside les destinées de Roquebrune-sur-Argens (Var) à fond la caisse. Maire (UMP) de cette commune du littoral (10 000 habitants en hiver, 55 000 l'été) voisine de Fréjus, il vient d'être flashé par les radars de la chambre régionale des comptes. Sur les 21 cartes d'essence octroyées à la mairie, les magistrats ont repéré, entre 2006 et 2011, des consommations « aberrantes » pour celle qui porte le numéro 17, attribuée à M. le maire.

Ainsi, durant les fêtes de Noël 2009, Luc Jousse s'est rendu à Saint-Julien, en Haute-Loire, où

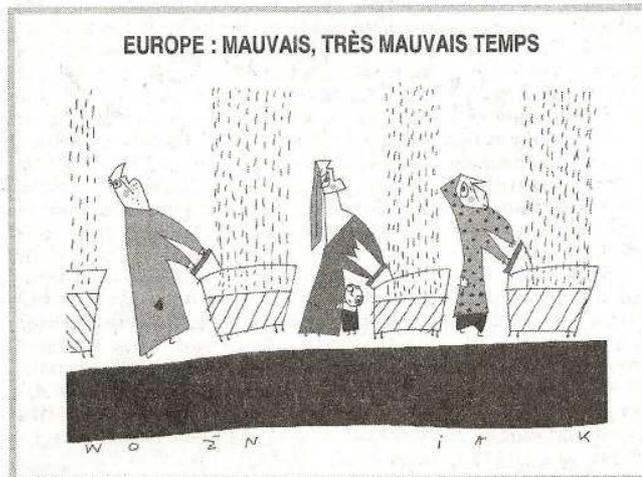
il possède une résidence. Dans l'intérêt de la commune, sûrement... La carte 17 a été utilisée « le 24 décembre 2009 à 14 h 39 puis à 14 h 41 pour 72 litres de gazole et 29 litres de SP95 ». Le 30 septembre 2010, grâce à cette même carte 17, un plein de gazole (49,18 litres) a été effectué à 9 h 17 à Fréjus. Puis à 11 h 19 à Aix-en-Provence, pour 43,12 litres de SP98. Dans cette même ville, mais à 18 h 43, ce sont 43,08 litres de gazole qui ont été achetés avec cette carte. Bref, comme le constate la chambre, « des enlèvements successifs sans rapport avec la

consommation d'un véhicule unique » ou « des enlèvements concomitants de carburants différents » ou « des enlèvements dans des villes situées en dehors de la commune ». Voire les trois à la fois !

Ces débordements ont fait le tour de la commune. Au point que des automobilistes – forcément jaloux – ont fait imprimer des tee-shirts avec la mention « Carte 17 ». Ils savent pourtant que, la bagnole, c'est la passion de Luc Jousse. L'ancien « champion de courses automobile » (sic), qui « ne [prend] que rarement le train, et encore moins l'avion » (re-sic), s'est fait octroyer par la commune une chouette berline de fonction, une Audi S5 Quattro. Prix catalogue : « à partir de 68 900 euros ». A titre perso, le maire roule en Porsche. Une passion de la tuture qu'il partage avec son fiston. Paraît même qu'il veut en faire un champion de Formule 1.

En attendant, les finances de la commune dérapent. Sur les 16 marchés (publics) examinés par la chambre, « 15 présentent des irrégularités ». Et Roquebrune-sur-Argens détient la 4^e place au palmarès des villes les plus endettées de France. Allez, suffit d'appuyer encore un peu plus sur le champignon pour être en pole position. Vroom !

J. C.



4 - « Le Canard enchaîné » - mercredi 5 juin 2013

**L'article du Canard Enchaîné du 5 juin 2013,
qui a curieusement et très rapidement disparu des présentoirs
de tous les marchands de journaux des communes du Canton ...
Une marque « d'amour » passionnée
pour ce Canard « collector » ? Allez savoir !**

Spécial « Rapport CRC & Garde à Vue du Maire »



Avec vous
Pour vous
Près de vous

© - DR -
Groupe Nice-Matin

Luc Jousse, maire de Roquebrune-sur-Argens, placé en garde à vue

Page 1 of 1

varmatin.com

Publié sur *Var-Matin* (<http://www.varmatin.com>)

Accueil > Luc Jousse, maire de Roquebrune-sur-Argens, placé en garde à vue

Luc Jousse, maire de Roquebrune-sur-Argens, placé en garde à vue

Par *Anonyme*
Créé le 06/20/2013 - 19:55

Luc Jousse, maire UMP de Roquebrune sur Argens a été placé en garde à vue dans les locaux de la police judiciaire de Toulon, entre mardi et mercredi, à la demande du parquet de Draguignan.

C'est dans le cadre d'une enquête préliminaire lancée à la suite d'un rapport de la cour régionale des comptes (CRC) qui épingle de façon sévère la gestion municipale de la ville de l'Est-Var, que les enquêteurs ont auditionné l'élu.

Les magistrats marseillais avaient, dans leur conclusions, pointé du doigt notamment l'utilisation "laxiste" et "aberrante" de cartes de carburants et l'achat "d'une voiture de fonction haut de gamme, avantage non prévu par les textes".

La CRC a également relevé "des irrégularités dans l'attribution des marchés publics".

Contacté, Luc Jousse nie "avoir été placé en garde à vue" et évoque "une simple audition".

Photos / vidéos

Auteur :
Légende : Luc Jousse.
Visuel 1:



URL source: <http://www.varmatin.com/frejus/luc-jousse-maire-de-roquebrune-sur-argens-place-en-garde-a-vue.1285607.html>

<http://www.varmatin.com/print/1285607>

22/06/2013

Spécial « Rapport CRC & Garde à Vue du Maire »



Avec vous
Pour vous
Pais de vous

© – Crédits photos –
Groupe Nice-Matin
& France 3 CAZ

Estérel région

41, bd de la Libération - Tél. 04.94.19.33.00 - Eurosud : 04.94.95.33.43 - saint-raphael@nicematin.fr

DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE DEPUIS PLUS DE 25 ANS

MATÉRIELS PROFESSIONNELS POUR LA RESTAURATION À PRIX DISCOUNT

Showroom de 1 500m² d'exposition Neuf - Occasion

Pôle excellence Jean-Louis - 21 du Capitou - 83 600 FREJUS
04 94 17 50 80 / 05 63 75 11 70 | www.sodimats.com

Luc Jousse entendu dans une enquête préliminaire

Roquebrune. Le maire a été interrogé en garde à vue. La justice enquête sur les véhicules communaux et l'utilisation des cartes essence. Le premier magistrat se dit « ravi de s'expliquer »

La campagne des élections municipales de Roquebrune va prendre un sérieux coup d'accélérateur. Et l'audition de l'actuel maire Luc Jousse relative au rapport de la cour régionale des comptes, va donner du grain à moudre à ses opposants et futurs adversaires dans la bataille électorale.

Le climat politique était déjà délétère au pied du Rocher, il va maintenant s'inscrire sur fond de suspensions et de tentatives de déstabilisations de part et d'autre. Un contexte « complexe » à un an du scrutin que « redoute » le premier magistrat roquebrunois et candidat à sa propre succession. S'il dément toute faute de sa part, Luc Jousse sait maintenant que ses moindres faits et gestes seront passés au crible et que rien ne lui sera épargné. La période, avec les enjeux qu'elle comporte, qui s'ouvre, promet d'être rude sous le ciel de Roquebrune.

Le maire de Roquebrune-sur-Argens avait rendez-vous avec les enquêteurs de la police judiciaire cette semaine. Entendu sous le régime de la garde à vue, il a été interrogé plusieurs heures par les policiers de la direction interrégionale de la PJ, à Toulon. Le maire a passé une nuit au commissariat, avant d'en ressortir mercredi après-midi, libre, sans être mis en cause. Cette garde à vue s'inscrit dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte par le parquet de Draguignan.

Le 27 mai dernier, la chambre régionale des comptes rendait public un rapport

sur la gestion de la commune entre 2006 et mi-2012. En termes précis, les magistrats critiquaient « l'utilisation très laxiste (...) et abusive des cartes de carburant ». De plus, « l'usage exclusif d'un véhicule haut de gamme par le maire » était qualifié d'« avantage non prévu par les textes ». Ce sont justement ces points que la justice est en train de vérifier, de manière contractuelle.

« Je suis serein »
Contacté hier, le premier magistrat se dit « contraint de garder le silence » par respect du secret de l'enquête. Il conteste tout pla-



Selon Luc Jousse, il ne s'agissait que d'un simple audition.

« C'est une rumeur. Je n'ai jamais été placé en garde à vue. Mais il est vrai que j'ai été auditionné par la brigade financière de la PJ de Toulon, durant quatre heures, mercredi après-midi. Et le soir, j'assistais à un concert au Mas des Escaravaters. Pour Luc Jousse, qui n'hésite pas à évoquer les rumeurs – finalement infondées – de perquisitions à son domicile l'an passé, il n'y a rien d'alarmant. « Je

ne peux rien dire aujourd'hui, mais je suis sûr que j'ai été auditionné sur plusieurs points et je suis ravi d'avoir pu m'expliquer devant des professionnels. Aujourd'hui, le dossier est lié à des opposants qui me font un flou sur quatre carreaux mous. Mais être auditionné, c'est la vie normale d'un maire, c'est sain ». Il n'en dira pas plus.

SONIA BONNIN,
VINCENT BASSOULS
ET PRISCA THIVAUD

L'opposition prudente

Michel Bouvard a longtemps été rangé du côté de Luc Jousse. Mais aujourd'hui entre l'ancien adjoint aux finances et l'actuel maire, le torchon a brûlé. Le premier est devenu un conseiller municipal d'opposition farouche au second. Désormais Michel Bouvard n'y a pas avec le dos de la cuillère pour dresser le bilan de l'équipe Jousse. Il reste toutefois mesuré en évoquant l'audition de son adversaire. « Je ne voudrais pas trop m'étendre sur cette audition dont je ne connais pas la nature. Il faut prendre de la distance et considérer que nous ne sommes qu'au début d'une enquête judiciaire qui apportera en temps et en heure ses éléments. Il faut pour l'heure considérer que jusqu'à preuve du contraire, M. Jousse a juste été entendu et reste présumé innocent de faits qui pourraient lui être reprochés. Mais s'il s'agit de pointer les faits relatés par le rapport de la cour régionale des comptes, la chose est suffisamment importante à mon sens pour que Luc Jousse ait pu s'expli-

quer. Il fallait qu'il soit entendu. »

Josette Mimouni est à la tête de l'association citoyenne des contribuables roquebrunois. Elle est partie en guerre contre ce qu'elle juge être « de multiples dysfonctionnements dans la gestion municipale ». Depuis de nombreuses semaines déjà, elle avait pointé du doigt et dénoncé les points cités par le rapport de la CRC.

En apprenant la nouvelle d'une mise en garde à vue de l'élu qu'elle affronte sur le terrain, elle déclare ne pas être « étonnée du tout que l'on veuille l'entendre sur ces motifs. Des faits qui ont été constatés, dénoncés il y a plusieurs mois et confirmés par la cour des comptes. Pour le reste, il est difficile de se prononcer sans faire des suppositions et anticiper. Il faut rester prudent et respecter la présomption d'innocence de M. Jousse. On espère juste que la justice passera et que l'intérêt général soit défendu au mieux. »

francetv pluzz info sport plus

francetvpluzz TÉLÉCHARGER SUR pluzz VAD AIDE ACCESSIBILITÉ

Il n'y a pas de petite claqué. FONDATION POUR L'ENFANCE

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE ALPES-MARITIMES
VAR
ROQUEBRUNE SUR-ARGENS
MEDITERRANEE TOULON
SOIR 3 CÔTE D'AZUR pluzz

EN REPLAY 3
SOIR 3 CÔTE D'AZUR
Côte d'Azur
Diffusé le ven 21-06-13 à 22:05 | Encore 6
Info 3
TOUT PUBLIC
Toute l'actualité de la région Côte d'Azur

ENCORE +
francetv info
LE SITE
ET AUSSI SUR:
AUTRES ÉDITIONS

A voir sur le site de France 3 côte d'Azur :
http://pluzz.francetv.fr/videos/soir_3_cote_dazur_83973621.html

Spécial « Rapport CRC & Garde à Vue du Maire »



Avec vous
Pour vous
Pais de vous

© - DR -
Groupe Nice-Matin

Estérel région

var-matin
Samedi 22 juin 2013

6

La vente de la Recampado donne du fil à retordre

À Roquebrune, le foyer communal fermé pour urgence sanitaire devrait être vendu pour créer une résidence seniors. Bien que l'acheteur n'ait pas payé, la commune a budgétisé 3 M€

Trois millions d'euros. Une belle somme dont une petite commune comme Roquebrune-sur-Argens ne peut se passer. Les élus de la majorité l'ont donc d'ores et déjà inscrite comme décision modificative au budget primitif lors du conseil municipal d'hier matin. Pour l'acquisition d'un bus scolaire (225 000 €), la couverture de la piscine du Perrussier (270 000 €), la réfection de nombreuses voiries aux Isambres, au village et à la Bouverie (pour 1,5 M€). Enfin, 670 000 € seront affectés à l'aménagement de nouvelles classes d'école et de cantines. Déjà distribuée, la rondelle aubaine n'attend plus que d'être créditée. Et c'est là où le bât blesse. Les sous, eux, ne tintent pas dans l'escarcelle municipale.

Bouvard : « Il n'y a pas d'acheteur »

Au départ, la fermeture pour urgence sanitaire du foyer communal « La Recampado ». Après estimation des Domaines, ce bâtiment et son terrain ont été mis en vente pour ces fameux trois millions d'euros. Et le permis de construire donné au titre d'un équipement public sanitaire,



L'ancien foyer communal permettrait de récupérer 3 M€. (Photo Ph. Arnassan)

clause essentielle concernant la destination de l'édifice remplaçant. Le promoteur a donc l'obligation d'un hébergement pour personnes âgées, comme une résidence services seniors. La société TA Développement s'est positionnée et « le compromis a été signé mais une association de contribuables contre le permis de construire a suspendu le processus de vente définitive ». L'opérateur privé, passant outre le recours à alors assigné la commune en vente forcée. La réponse du tribunal de grande instance devant intervenir le 15 septembre, le conseil municipal a budgétisé les 3 M€.

Ce qui n'a pas été du goût des conseillers municipaux Michel Bouvard, Patrick Végas et Fern Guillibert de la Lauzière qui ont voté contre. « Je ne suis pas d'accord pour dire que tout va très bien. Il n'y a pas d'acheteur pour la Recampado. On est dans un artifice comptable. On inscrit ces trois millions mais les risques sont majeurs d'avoir une dette plus forte », s'est insurgé le conseiller municipal d'opposition Michel Bouvard.

Pour le premier magistrat, Luc Jousse, la réponse était claire : « L'acheteur, en conflit avec le fisc, sera bien obligé de payer sous peine d'être mis en faillite et en sai-

sie hypothécaire puisqu'il a des biens dont un immeuble à Saint-Raphaël. De notre côté, on est lié par sa technique de vente forcée et on n'a plus le choix de l'opérateur. Il est possible que l'acheteur cherche à vendre son permis de construire à un professionnel des résidences pour retraités car il semble s'en être rapproché ».

La solution s'annonce donc sous ce meilleurs auspices et même Michel Bouvard avouait « sans être complètement rassuré, c'est une vraie aubaine car sans ces 3 M€, on ne peut rénover nos écoles ».

Luc Jousse : « On se sépare des voitures »

En prélude au conseil municipal, Luc Jousse a fait une déclaration au sujet de son audition par la police judiciaire de Toulon (voir notre édition du 21 juin) : « Je ne suis pas mis en examen comme je n'ai pas été perquisitionné. Notre commune a toujours respecté le secret de l'instruction. Un maire est entendu et c'est courant pour s'expliquer, établir la vérité. Des fonctionnaires seront entendus et il y aura d'autres auditions tout le mois de juillet, comme une présidente d'associa-

tion. Quant à la chambre des comptes, elle confirme que les dépenses de fonctionnement ont diminué depuis cinq ans. La mairie fait des économies - je n'ai d'ailleurs pas de chauffeur - mais nous allons tirer les enseignements de ses observations et affiner le contrôle des frais de la commune. Je fais donc l'annonce que nous allons nous séparer des voitures de fonction qu'on me reproche pour prendre des véhicules hybrides », a-t-il déclaré sous les applaudissements de ses adjoints.



Michel Bouvard n'était « pas d'accord sur un artifice comptable » de Luc Jousse. (Photos Ph. A.)

JOCELYNE JORIS
jjoris@nicematin.fr



Avec vous
Pour vous
Près de vous

© - DR -
France 3 CAZ

Spécial « Rapport CRC & Garde à Vue du Maire »

Roquebrune-sur-Argens : Maire entendu par la police et conseil municipal houleux - France 3 Côte d'Azur Page 1 of 4

A voir sur le site de France 3 côte d'Azur :
<http://cote-d-azur.france3.fr/2013/06/20/luc-jousse-maire-de-roquebrune-sur-argens-entendu-par-la-police-274311.html>



justice

Roquebrune-sur-Argens : Maire entendu par la police et conseil municipal houleux

Info exclusive France 3. Luc Jousse maire UMP de Roquebrune-sur-Argens, a été auditionné par la police à Toulon entre le 18 et le 19 juin. Une audition qui intervient après la publication d'un rapport de la Chambre régionale des comptes qui épingle la gestion de la ville.

Par Pierre-Olivier Casabianca Publié le 20/06/2013 | 18:18, mis à jour le 21/06/2013 | 14:02



© France3 Côte d'Azur

Dans son rapport définitif de 35 pages publié fin mai 2013, la Chambre régionale des comptes de PACA pointe sévèrement du doigt la gestion de la commune varoise :

1. Fort taux d'endettement de la commune. Il a été multiplié par quatre

<http://cote-d-azur.france3.fr/2013/06/20/luc-jousse-maire-de-roquebrune-sur-argens-entendu-par-la-police...> 22/06/2013



Avec vous
Pour vous
Pais de vous

© - DR -
France 3 CAS

Spécial « Rapport CRC & Garde à Vue du Maire »

Roquebrune-sur-Argens : Maire entendu par la police et conseil municipal houleux - France 3 Côte d'Azur Page 2 of 4

A voir sur le site de France 3 côte d'Azur :
<http://cote-d-azur.france3.fr/2013/06/20/luc-jousse-maire-de-roquebrune-sur-argens-entendu-par-la-police-274311.html>

entre 2006 et fin 2010 pour atteindre 36,5 millions d'Euros, soit 3.126 Euros par habitant. D'après les magistrats, *"malgré une tendance à la réduction des charges de fonctionnement et une augmentation de la fiscalité, qui permettent de dégager des ressources propres, le maintien d'un rythme élevé de dépenses d'équipement paraît de plus en plus difficile à assumer."*

2. **Irrégularité des marchés publics.** Pour les rapporteurs, *"la commande publique laisse apparaître des insuffisances importantes dans les procédures de publicité et de mise en concurrence (...). Sur les 16 marchés examinés par la chambre (parmi les 76 marchés conclus en 2010), 15 présentent des irrégularités."*
3. **L'usage des véhicules et les achats de carburant.** Entre 2006 et 2010 le montant annuel des factures de carburant a augmenté de 25 %. Une utilisation jugée abusive qui aurait pu servir à une utilisation personnelle. De plus les magistrats écrivent que le maire bénéficie d'une voiture de fonction haut-de-gamme. Un avantage non prévu par les textes.
4. **Les concessions de plage.** D'après la Chambre régionale des comptes, en 2008, des lots de plages ont été réattribués à 3 concessionnaires à *"des conditions plus favorables qui se traduisent pour la collectivité, par une perte annuelle de 16.000 Euros"*.
5. Dans son rapport la Chambre régionale des comptes a formulé de nombreuses recommandations pour améliorer la gestion de la ville. La collectivité s'est engagée, au cours de l'instruction, à mettre en œuvre une partie d'entre-elles.



<http://cote-d-azur.france3.fr/2013/06/20/luc-jousse-maire-de-roquebrune-sur-argens-entendu-par-la-police...> 22/06/2013